

AGENTS DES SERVICES MÉDICAUX

PERSONNEL DES CFAS PARISIENS

UNE VICTOIRE, GRÂCE À L'UNSA

Pour rappel, les centres ferroviaires d'aptitude sécurité (CFAS) parisiens ont fait face à une situation compliquée à la suite de la crise Covid.

Démissions des IDE et secrétaires, indisponibilité du personnel et impossibilité de recruter en intérim (personnel réquisitionné pour les hôpitaux et les centres de vaccination) : il a été nécessaire de procéder à des remplacements ponctuels entre les CFAS pour pallier la pénurie de personnel.

DU CÔTÉ DE LA DIRECTION

La direction des services médicaux (DSM) avait mis en place une indemnité pour le personnel volontaire afin d'effectuer ces remplacements : 15 € en IDF et 40 € pour le personnel qui vient de province. Cette indemnité était temporaire et a été versée d'avril à octobre 2022 avec une rétroactivité depuis septembre 2021, le temps que les recrutements soient finalisés. Malgré les recrutements, les remplacements perdurent, mais pas le versement de l'indemnité! Sur la période de novembre 2022 à mai 2024, 101 déplacements ont été réalisés. C'est donc un total de 1 515,00 € qui est dû.

CETTE SITUATION EST INACCEPTABLE!

Malgré un CO défaillant, le personnel paramédical s'investit pour que les CFAS parisiens puissent donner satisfaction aux différents établissements pour les besoins de production. Cette indemnité permettait au personnel paramédical une reconnaissance de cet engagement. De plus, les déplacements effectués par le personnel paramédical sur les différents CFAS parisiens ont permis à l'entreprise de réaliser des économies estimées à plus de 20 000 € en n'ayant pas eu recours au recrutement d'intérimaires. Ces mesures permettaient également aux managers de bénéficier d'une souplesse dans l'organisation de l'activité sur les trois CFAS parisiens.

CE QUE L'UNSA A FAIT

Depuis l'arrêt du versement de l'indemnité en novembre 2022, l'UNSA-Ferroviaire n'a cessé d'interpeller la DSM afin que celle-ci APRÈS DEUX ANS
D'INSISTANCE, L'UNSA
A OBTENU LE PAIEMENT
INTÉGRAL DES SOMMES DUES
AU PERSONNEL PARAMÉDICAL
DES CFAS PARISIENS SUR
LA PAIE DE DÉCEMBRE 2024.
CETTE INDEMNITÉ SERA
PÉRENNISÉE À PARTIR DE
JANVIER 2025 POUR LES
REMPLACEMENTS QUI SERONT
EFFECTUÉS DANS LE FUTUR. EN
CAS D'ANOMALIES, N'HÉSITEZ
PAS À CONTACTER VOS ÉLUS
UNSA-FERROVIAIRE.

soit versée pour tout le personnel paramédical des CFAS parisiens de manière rétroactive.

L'UNSA demande également que cette indemnité soit systématiquement versée dans le futur sur l'ensemble des services médicaux tant que les remplacements seront nécessaires.













